

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 25 (1988)  
**Heft:** 930

**Artikel:** Argent sale : un problème peut en cacher un autre  
**Autor:** Delley, Jean-Daniel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1018441>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Un problème peut en cacher un autre

(jd) Sitôt connue l'accusation de blanchiment d'argent sale lancée par le procureur du Sottoceneri contre l'entreprise zurichoise Shakarchi, des politiciens et des commentateurs ont demandé la démission d'Elisabeth Kopp; son mari, on le sait, était jusqu'à très récemment vice-président du conseil d'administration de cette société.

Cette exigence est déplacée. Pour l'heure on enregistre le fait que M. Kopp est un personnage peu intéressant, mêlé à plusieurs affaires fiscales et financières douteuses, mais dont la culpabilité n'est pas établie; le fait qu'il ait attendu jusqu'à aujourd'hui pour renoncer à une partie de ses conseils d'administration ne parle pas en faveur de son sens politique.

Braquer le projecteur sur son épouse, chercher un bouc émissaire connu alors que rien n'indique que la responsable du Département de justice et police est gênée dans son action politique, c'est prendre le risque de passer à côté des véritables problèmes que révèle cette affaire.

Et tout d'abord les lacunes de la police des étrangers qui tolère que deux ressortissants libanais puissent tenir un office de change dans un hôtel de la métropole zurichoise durant près de deux ans. Déjà précédemment, un ressortissant turc soupçonné d'être à la tête d'un réseau de trafic de drogue avait pu échapper à la police alors qu'il dirigeait une société commerciale à la Bahnhofstrasse. Ensuite, c'est le jeu trouble des banques et autres instituts financiers; ils prétendent faire leur police interne et refusent l'ingérence de l'Etat, mais trop fréquemment les pistes d'affaires douteuses conduisent à leurs guichets.

Dans cette affaire, ce qui frappe, c'est le respect des autorités face à l'argent. Les mailles du filet policier paraissent beaucoup plus étroites pour l'immigré démunie que pour l'étranger bardé de dollars. Et les soupçons dont fait l'objet le système bancaire sont plus dommageables au crédit helvétique et minent plus sûrement la confiance des citoyens dans les

institutions que l'affairisme de Hans Kopp.

Dès lors, on attend avec intérêt le projet de révision du Code pénal préparé par les services de Mme Kopp et l'accueil que lui réservera le Parlement. C'est là que se jouera l'épreuve de vérité, plus que dans la démission ou le déplacement de Mme Kopp vers un autre département. ■

## 40 HEURES

### Mieux vaut être fainéant et efficace...

(jd) Deux ou trois choses encore sur les 40 heures. Il paraît que la capacité concurrentielle de l'économie suisse en souffrirait. En Finlande, la durée du travail est de 36 heures dans l'industrie. Cela n'a pas empêché le finnois Nokia de racheter le vaudois Maillerfer où l'on travaille 42 heures par semaine. Dans le mariage entre ASEA et BBC, chacun sait que BBC est le plus gros, mais c'est ASEA le plus performant. Les Suédois dirigent d'ailleurs le nouvel ensemble, puisque le directeur général, M. Barnevick, vient d'ASEA. Rappelons qu'en Suède, on travaille aussi 36 heures par semaine.

Et tous ceux, nous en sommes, qui ont eu l'occasion de travailler avec des entreprises suédoises savent que ces 36 heures ne sont pas plus intensives que les 42 heures qui sont souvent la norme helvétique. Les pauses-café y sont aussi nombreuses, et l'on y parle autant que chez nous des résultats sportifs du week-end ou de la nouvelle secrétaire du directeur.

Naturellement, c'est un truisme de l'écrire et DP en a déjà parlé, c'est la qualité de l'organisation et la formation des hommes et des femmes qui est le facteur décisif. Le temps de travail réel n'est qu'un résidu. Il représente tout ce qui ne peut être automatisé et rationalisé, et ce sera pour l'essentiel l'entretien, le contrôle, la réflexion et, ce qui est irremplaçable, les contacts et les relations directes entre les individus.

Il est étrange de constater que chez

nous, l'idéologie et le mythe sont en retard sur la réalité. Dire, laisser dire et faire croire que l'on travaille beaucoup reste en Suisse un passage obligé pour quiconque est soucieux de sa réputation professionnelle. Dans les faits, on s'aperçoit rapidement que tel cadre travaillant tard le soir est en fait incapable d'une activité cohérente avant 10 heures du matin, que les dossiers emmenés par tel autre dans sa serviette chaque soir avec emphase y restent jusqu'au lendemain, etc.

En bref, travailler beaucoup n'est pas une vertu, c'est parfois une nécessité temporaire; au mieux un problème d'organisation, au pire une valeur dont on est prisonnier, mais jamais un avantage sur la concurrence étrangère. ■

## LA SUISSE ET LE TGV

### Les fronts s'organisent

(pi) DP vous a présenté (n° 923) l'enjeu que représente l'amélioration de la liaison ferroviaire Paris - Milan. Doit-elle continuer à passer par Dijon et Vallorbe, tracé historique, ou Genève va-t-elle l'emporter, ayant pour elle notamment un arrière-pays français important? La question reste ouverte, mais les fronts commencent à s'organiser. Lors d'une assemblée tenue mercredi passé, deux associations défendant les intérêts du Nord vaudois et de la Vallée de Joux ont pris conscience du risque que courrait Vallorbe de ne plus voir passer le trafic à grande vitesse reliant Paris à Milan. Et sur une pleine page du *Monde*, l'association Trans Europe TGV, sous le titre «Le TGV France - Suisse», fait de la publicité pour une liaison Dijon - Mulhouse, qui intéresserait les Suisses romands puisqu'ils profiteraient d'une partie du nouveau tracé. On retrouve d'ailleurs parmi les signataires de l'annonce Paul-René Martin, syndic de Lausanne et président de la Commission romande du Simplon, ainsi que François Lachat, président du Gouvernement jurassien. Pas de signature alémanique par contre, alors que Bâle et Zurich bénéficieraient de gains de temps importants. Douterait-on des projets français de l'autre côté de la Sarine? ■